

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 7 mai 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 7 mai 2013 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : France Tanguay

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Sylvain Drouin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Pierre Dallaire

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Sont également présents :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;
Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2013.
 - 4.2 Autorisation d'approprier à même l'excédent non affecté de la municipalité une somme de 10 000 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Fête du 150^e anniversaire de la municipalité".
 - 4.3 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2012.
 - 4.4 Proclamation de la Semaine de la municipalité qui se déroulera du 2 au 8 juin 2013 sous le thème "*Ensemble pour une communauté en action!*".
 - 4.5 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2013-2014 du courtier Essor Assurances-Placements Conseils inc. pour les contrats en assurances "Aviation" et "Accident des pompiers".
 - 4.6 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement édictant la périodicité de parution des éditions annuelles du journal municipal "L'Info du Lac" de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 4.7 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement concernant le "Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin".

- 4.8 Octroi du contrat - Vérification comptable annuelle pour le terme 2013-2014-2015 déposée par Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L.
- 4.9 Appui pour une étude sur la réforme de l'assurance-emploi.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Attestation que les compensations distribuées à la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".
- 5.2 Octroi du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2013 au 15 mai 2014.
- 5.3 Octroi du contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs - Année 2013.
- 5.4 Octroi du contrat pour le débroussaillage - Année 2013.
- 5.5 Octroi du contrat de fourniture d'abrasif - Hiver 2013-2014.
- 5.6 Mandat pour cinq (5) ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium).
- 5.7 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage de certaines rues et de certains rangs ainsi que la réfection de la route des Sommets.
- 5.8 Octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de matériel d'aqueduc - Réfection de la route des Sommets.
- 5.9 Octroi du contrat pour la fourniture seulement pour des granulats CG-14, MG-20 (Classe A), MG-112 et pierre nette 3/4 pour la réfection de la route des Sommets.
- 5.10 Octroi du contrat pour la fourniture seulement pour des granulats MG-20 (Classe B) pour la réfection des rangs à Lac-Etchemin.
- 5.11 Adjudication du contrat pour le lignage de rues - Année 2013.
- 5.12 Octroi du contrat pour la réfection d'une partie de la couverture du chalet du Mont-Original - Année 2013.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Demande d'engagement de la Municipalité de Lac-Etchemin concernant la mesure des boues des étangs aérés pour l'année 2013 afin de donner suite à la requête du MDDEFP concernant une demande de certificat d'autorisation pour le projet "Camping Lac-Etchemin".
- 6.2 Demande d'autorisation de signatures pour une entente de fourniture de services d'aqueduc et d'égout sanitaire avec le promoteur du projet "Camping Lac-Etchemin".

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Demande d'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 1 267,42 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs (amélioration des équipements - Centre des arts et de la culture)".
- 7.2 Proclamation de la "*Semaine québécoise des familles*" du 13 au 19 mai 2013 et de la "*Journée internationale des familles*" le 15 mai 2013.
- 7.3 Octroi du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2013.
- 7.4 Octroi du contrat pour l'amélioration et la mise à niveau du système d'alarme intrusion pour certains locaux et espaces au chalet du Mont-Original.
- 7.5 Autorisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc pour permettre l'installation de jeux d'eau à l'Éco-Parc des Etchemins.
- 7.6 Autorisation de signatures - Contrat pour bibliothèques affiliées - Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - Mme Julie Lapointe.
- 8.2 Motion de félicitations - M. Josaphat Perreault.

9. Approbation de la liste des comptes.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation au tournoi de golf 50^e anniversaire de B. Dupont Auto.

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

079-05-2013

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

080-05-2013

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2013

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 2 avril 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

081-05-2013
4.1

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2013

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2013 (Réf : Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires numéro 77-2007, article 6.2).

Adoptée à l'unanimité.

082-05-2013
4.2

AUTORISATION D'APPROPRIER À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ UNE SOMME DE 10 000 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "FÊTE DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ"

Considérant que le Conseil municipal désire s'assurer d'une disponibilité monétaire afin d'aider financièrement le comité organisateur de la Fête du 150^e anniversaire de la municipalité en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 10 000 \$ devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Fête du 150^e anniversaire de la municipalité".

Adoptée à l'unanimité.

083-05-2013
4.3

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2012

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux - année 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité.

084-05-2013
4.4

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE DÉROULERA DU 2 AU 8 JUIN 2013 SOUS LE THÈME "ENSEMBLE POUR UNE COMMUNAUTÉ EN ACTION!"

Considérant l'invitation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la Fédération Québécoise des Municipalités et de l'Union

des municipalités du Québec de prendre part à la "Semaine de la municipalité" qui se tiendra du 2 au 8 juin 2013;

Considérant que "Ensemble pour une communauté en action!" est le thème retenu pour l'année 2013 parce que chaque personne est responsable de mettre en œuvre des actions en vue d'assurer la vitalité de sa communauté;

Considérant que la semaine de la municipalité nous permet de mieux faire connaître aux citoyennes et citoyens les nombreux services que nous leur offrons et, ainsi, de les rapprocher de "leur" administration municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

De proclamer la semaine du 2 au 8 juin 2013 "Semaine de la municipalité" qui se déroulera sous le thème "Ensemble pour une communauté en action!".

Adoptée à l'unanimité.

085-05-2013
45

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2013-2014 DU COURTIER ESSOR ASSURANCES-PLACEMENTS CONSEILS INC. POUR LES CONTRATS EN ASSURANCES "AVIATION" ET "ACCIDENT DES POMPIERS" - ANNÉE 2013

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 30 avril 2013 du courtier Michel Pigeon de ESSOR Assurances-Placements-Conseils inc. pour l'assurance accident des pompiers et pour l'assurance aviation;

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse en considération du fait que les primes proposées pour le terme 2013-2014 ne subissent aucune augmentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de renouvellement déposée par ESSOR Assurances-Placements-Conseils inc. ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

4.6

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT ÉDICTION LA PÉRIODICITÉ DE PARUTION DES ÉDITIONS ANNUELLES DU JOURNAL MUNICIPAL "L'INFO DU LAC" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Paul Poulin, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement édictant la périodicité de parution des éditions annuelles du journal municipal "L'Info du Lac" de la Municipalité de Lac-Etchemin, à sept (7) annuellement soit aux mois de février, avril, mai, juin, septembre, novembre et décembre.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Paul Poulin, conseiller

4.7

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT CONCERNANT LE "CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"

AVIS DE MOTION

Je, soussignée, France Tanguay, conseillère, donne avis par les présentes qu'il sera soumis, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement concernant le "Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin".

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

France Tanguay, conseillère

086-05-2013
4.8

OCTROI DU CONTRAT - VÉRIFICATION COMPTABLE ANNUELLE POUR LE TERME 2013-2014-2015 DÉPOSÉE PAR LEMIEUX NOLET S.E.N.C.R.L.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de renouvellement du 29 mars 2013 pour la vérification comptable annuelle (terme 2013-2014-2015) déposée par Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. aux montants suivants plus les taxes applicables :

Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 :	8 325 \$;
Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 :	8 675 \$;
Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 :	8 975 \$.

Adoptée à l'unanimité.

087-05-2013
4.9

APPUI POUR UNE ÉTUDE SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Considérant la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

Considérant que les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

Considérant que des membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin demande aux membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité et dont le texte sera le suivant :

« *Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées entreprenne une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au*

« système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés et que cette étude débute dans les plus brefs délais. ».

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

088-05-2013
5.1

ATTESTATION QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU "PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL"

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 176 131 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que certains éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ses routes (protocole d'entente MTQ numéro 15-0482);

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objets du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".

Adoptée à l'unanimité.

089-05-2013
5.2

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2013 AU 15 MAI 2014

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation auprès d'entrepreneurs locaux, afin de recevoir des offres pour la location, par la municipalité, de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2013 au 15 mai 2014;

Considérant que deux (2) offres ont été déposées et que lesdites offres ont été ouvertes le 22 avril 2013 à 11 h 05;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs offre, pour certaines machineries, des prix plus bas;

Machinerie	Carrière Etchemin inc.	Excavations Lafontaine et Fils inc.
Pelle - code MTQ (1302) avec équipement spécialisé (lame avant)	65,00 \$/h	70,00 \$/h - été 75,00 \$/h - hiver
Pelle - code MTQ (1304)	75,00 \$ /h	
Pelle - code MTQ (1306)	85,00 \$/h	
Pelle - code MTQ (1306) avec équipement spécialisé (lame avant)		79,00 \$/h - été 95,00 \$/h - hiver

Pelle - code MTQ (1310)	80,00 \$ /h	
Pelle - code MTQ (1313)	97,75 \$ /h	100,00 \$/h - été 115,00 \$/h - hiver
Pelle - code MTQ (1315)		115,00 \$/h - été 128,00 \$/h - hiver
Pelle - code MTQ (1320)	(2005) 110,00 \$/h (2006) 115,00 \$/h (2007) 120,00 \$/h	
Pelle - code MTQ (1328)	195,00 \$/h	
Tracteur - code (0406)	--	--
Camion 16 tonnes	(sous poste) 77,05 \$/h	77,05 \$/h
Loader - code (0720 et 0725)	85,00 \$/h	110,00 \$/h
Camion 25 tonnes	--	--
Camion Fardier	110,00 \$/h	125,00 \$/h

Les taxes ne sont pas comprises dans ce tableau.

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues;

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries qu'elle aura besoin;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux deux (2) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les deux (2) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des équipements requis et au meilleur prix des deux soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

090-05-2013
5.3

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS - ANNÉE 2013

Considérant qu'un appel d'offres de gré à gré pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs a été préparé;

Considérant que parmi les entrepreneurs contactés, un seul soumissionnaire s'est montré intéressé à recevoir le document de soumission et à nous le réacheminer en fonction des exigences et des délais prescrits;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue de "Debloubac" à savoir :

Location d'un conteneur 40 verges : 135 \$/mois plus les taxes
Location de conteneur en extra : 5 \$/jour plus les taxes
Transport : 325 \$
Location d'un conteneur pour métaux : Sans frais
Surcharge de carburant sur le transport : 7%

Une redevance de 25% sur les métaux récupérés remis à la municipalité.

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat selon les taux soumis par le soumissionnaire Debloubac pour l'année 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à l'entreprise "Debloubac" le contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs pour l'année 2013 conformément aux spécifications décrites au devis.

Adoptée à l'unanimité.

091-05-2013
5.4

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE - ANNÉE 2013

Considérant qu'un appel d'offres de gré à gré pour le débroussaillage des emprises et/ou des fossés de la municipalité a été préparé et soumis à plusieurs soumissionnaires;

Considérant qu'une seule offre conforme a été déposée par l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

Considérant que, suite à l'offre déposée, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

TYPE D'ÉQUIPEMENT				
9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon)		Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	Débroussailleuse avec baume de 27 pieds	Débroussailleuse avec baume de 35 pieds
	Tarif horaire :	69,00 \$ /h	79,00 \$ /h	79,00 \$ /h
	TPS :	3,45 \$	3,95 \$	3,95 \$
	TVQ :	6,88 \$	7,88 \$	7,88 \$
	Grand total avec taxes :	79,33 \$	90,83 \$	90,83 \$

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat à taux horaire pour la réalisation des travaux à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou des fossés pour l'année 2013 conformément aux spécifications décrites au devis.

Adoptée à l'unanimité.

092-05-2013
5.5

OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ABRASIF - HIVER 2013-2014

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de deux (2) fournisseurs de la région concernant l'achat d'abrasif de déglçage AB-10 (pierre concassée lavée) pour l'hiver 2013-2014;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 29 avril 2013;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Compagnie	Prix (redevance carrières et sablières et taxes incluses)
Pavages Abénakis ltée	15,11 \$/tonne

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la firme Pavages Abénakis ltée soit autorisée à fournir +/- 1 500 tonnes d'abrasif de déglacage AB-10 au prix de 15,11 \$/tonne, redevance carrières et sablières et taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

093-05-2013
5.6

MANDAT POUR CINQ (5) ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la municipalité devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la municipalité reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

094-05-2013
5.7

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LE RAPIÉÇAGE DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS AINSI QUE POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DES SOMMETS

Considérant l'appel d'offres publics pour la fourniture de +/- 2 855 tonnes d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage mécanisé de certaines rues et de certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection de la route des Sommets;

Considérant que des offres conformes ont été déposées par les firmes Pavages Abénakis Itée, Pavage Sartigan Itée et Pavages St-Laurent;

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevances)
Pavages Abénakis Itée	EC-10	113,30 \$/tonne
	ESG-14	113,30 \$/tonne
Pavage Sartigan Itée	EC-10	148,74 \$/tonne
	ESG-14	148,74 \$/tonne
Pavages St-Laurent	EC-10	125,82 \$/tonne
	ESG-14	126,25 \$/tonne

Considérant que la firme "Pavages Abénakis Itée" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Pavages Abénakis Itée";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme "Pavages Abénakis Itée", la fourniture et la pose de +/- 2 855 tonnes de béton bitumineux pour le pavage de certaines rues et de certains

rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection de la route des Sommets, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 113,30 \$/tonne - EC-10, au prix de 113,30 \$/tonne - ESG-14, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

Adoptée à l'unanimité.

095-05-2013
5.8

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATÉRIEL D'AQUEDUC - RÉFECTION DE LA ROUTE DES SOMMETS

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de quatre (4) firmes spécialisées pour la fourniture et la livraison de matériel d'aqueduc pour la réfection de la route des Sommets à Lac-Etchemin;

Considérant que trois (3) firmes seulement ont déposées une offre et que celles-ci sont conformes au devis soit :

Compagnie	Prix (avec taxes)
Emco Corporation	63 317,68 \$
Distribution Brunet inc.	54 710,66 \$
Réal Huot inc.	59 971,66 \$

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à la firme "Distribution Brunet inc." au montant de 54 710,66 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie, à la firme Distribution Brunet inc. le contrat pour la fourniture et la livraison de matériel d'aqueduc pour la réfection de la route des Sommets conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

096-05-2013
5.9

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE SEULEMENT POUR DES GRANULATS CG-14, MG-20 (CLASSE A), MG-112 ET PIERRE NETTE 3/4 POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DES SOMMETS

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de deux (2) firmes spécialisées pour la fourniture seulement pour des granulats CG-14, MG-20 (Classe A), MG-112 et pierre nette ¾ pour la réfection de la route des Sommets;

Considérant que les deux (2) firmes ont déposées une offre conforme au devis soit:

Compagnie	Type de granulats en tonne métrique			
	Prix sans les taxes et sans les redevances carrières et sablières			
	MG-20 (A)	MG-112	CG-14	Pierre nette 3/4
Carrière Ste-Rose	9,71 \$	6,90 \$	6,90 \$	9,71 \$
Claude Carrier inc.	10,25 \$	6,90 \$	6,80 \$	10,25 \$

Considérant que les prix varient d'un entrepreneur à l'autre en fonction des types de granulats;

Considérant que les deux (2) entrepreneurs ont, dépendamment du type de granulats, des prix les plus bas;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat pouvant être répartis aux deux (2) firmes, dépendamment du type de granulats conforme et en fonction des prix les plus bas soumis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie la répartition du contrat, de fourniture seulement pour différents granulats pour la réfection de la route des Sommets, aux deux (2) firmes et ce, dépendamment du type de granulats conforme et en fonction des prix les plus bas, conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

097-05-2013
5.10

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE SEULEMENT POUR DES GRANULATS MG-20 (CLASSE B) RÉFECTION DES RANGS À LAC-ETCHEMIN

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de deux (2) firmes spécialisées pour la fourniture seulement pour des granulats MG-20 (Classe B) pour la réfection des rangs à Lac-Etchemin;

Considérant que les deux (2) firmes ont déposées une offre conforme au devis soit:

Prix granulats unitaire (tonne métrique) Prix sans les taxes et sans les redevances carrières et sablères	
Compagnie	MG-20 (B)
Carrière Ste-Rose	6,70 \$
Claude Carrier inc.	6,70 \$

Considérant que les deux (2) entrepreneurs ont fourni des prix identiques;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat pouvant être répartis aux deux (2) firmes (option A) (+/- 2 500 tonnes par entrepreneur) puisque les prix sont les mêmes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie la répartition du contrat, de fourniture seulement pour des granulats MG-20 de classe B, pour la réfection des rangs aux deux (2) firmes pour +/- 2 500 tonnes par entrepreneur (option A) et ce, conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

098-05-2013
5.11

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DE RUES - ANNÉE 2013

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de deux (2) firmes spécialisées pour la réalisation du lignage de rues à Lac-Etchemin;

Considérant qu'une seule firme a déposé une offre conforme au devis et selon les quantités unitaires estimées soit "Dura-Lignes" :

<u>Lignes blanches :</u>	<u>Prix/km linéaire</u>
+/- 72 km blanches continues :	<u>186 \$</u>
<u>Lignes jaunes :</u>	
+/- 3 km continues doubles :	<u>372 \$</u>
+/- 34 km continues simples ou pointillées :	<u>186 \$</u>

<u>Lignage :</u>	<u>Prix à l'unité</u>
<u>16</u> lignes d'arrêts :	<u>22 \$</u>
<u>6</u> traverses piétonnières :	<u>89 \$</u>
<u>3</u> logos bicyclettes :	<u>22 \$</u>
<u>3</u> logos de macles :	<u>22 \$</u>
<u>3</u> logos de piétons :	<u>22 \$</u>
<u>4</u> flèches simples :	<u>29 \$</u>
<u>9</u> blocs pour traverses :	<u>13 \$</u>
<u>2</u> logos défense de stationner :	<u>22 \$</u>
<u>35 m</u> hachures :	<u>1,26 \$</u>

Les taxes ne sont pas comprises dans ces prix.

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de lignage des rues à la firme "Dura-Lignes";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie à la firme Dura-Lignes le contrat pour la réalisation du lignage de rues conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

099-05-2013
5.12

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA COUVERTURE DU CHALET DU MONT-ORIGNAL - ANNÉE 2013

Considérant qu'un appel d'offres de gré à gré a été demandé à un entrepreneur pour effectuer la réfection d'une partie de la toiture du chalet du Mont-Orignal;

Considérant que les travaux affectent +/- 1 500 pi² de remplacement de matériel de couverture;

Considérant que les travaux doivent être réalisés au plus tôt afin de limiter les risques associés à l'infiltration d'eau dans le bâtiment;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

- Réfection des mansardes en bardeaux;
- Enlever les vieux bardeaux existants;
- Installer une membrane Rex sous les bardeaux;
- Poser les noues nécessaires;
- Installation de bardeaux d'asphalte (garantie minimum de 25 ans);
- Disposition des matériaux;
- Installation de soffite sous les mansardes.

Le tout tel que stipulé sur le document d'estimation de l'entrepreneur;

Total des coûts : **9 600 \$** (taxes non incluses).

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat au montant de 9 600 \$ (taxes non incluses), soit la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la couverture du chalet du Mont-Original, à l'entrepreneur "Constructions Marc Rancourt";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à l'entrepreneur "Constructions Marc Rancourt" le contrat de réfection d'une partie de la couverture du chalet du Mont-Original au coût de 9 600 \$ plus les taxes, tel que spécifié sur la soumission de celui-ci déposée le 8 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

100-05-2013

6.1

DEMANDE D'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN CONCERNANT LA MESURE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS POUR L'ANNÉE 2013 AFIN DE DONNER SUITE À LA REQUÊTE DU MDDEFP CONCERNANT UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE PROJET "CAMPING LAC-ETCHEMIN"

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation a été acheminée dernièrement au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) par le promoteur du projet "Camping Lac-Etchemin";

Considérant que suite à la réception des documents exigés par la MDDEFP pour le projet ci-haut mentionné, le ministère demande d'obtenir plus de précisions sur certains points;

Considérant que le MDDEFP demande un engagement de la municipalité pour que celle-ci réalise la mesure de hauteurs de boues de ses étangs aérés pour l'année en cours;

Considérant que cela n'implique aucun engagement financier excédant de la part de la municipalité puisque de toute façon la réalisation de ce travail fait partie annuellement des opérations régulières de notre technicien;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adoption de cette résolution au plus tôt afin de ne pas retarder le traitement de la demande pour l'émission du certificat d'autorisation pour le projet "Camping Lac-Etchemin";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à réaliser les mesures des hauteurs de boues des étangs aérés pour l'année 2013 tel que demandé par le MDDEFP afin de ne pas retarder le traitement de la demande pour l'émission du certificat d'autorisation pour le projet "Camping Lac-Etchemin".

Adoptée à l'unanimité.

101-05-2013
6.2

DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURES POUR UNE ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC LE PROMOTEUR DU PROJET "CAMPING LAC-ETCHEMIN"

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation a été acheminée dernièrement au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) par le promoteur du projet "Camping Lac-Etchemin";

Considérant que suite à la réception des documents exigés par la MDDEFP pour le projet ci-haut mentionné, le ministère demande d'obtenir plus de précisions sur certains points;

Considérant que le MDDEFP demande à la municipalité de lui fournir une entente avec le promoteur du "Camping Lac-Etchemin" concernant la fourniture de services d'aqueduc et d'égout sanitaire;

Considérant qu'aucune entente n'a été préparée à ce jour et que la municipalité doit en préparer une en bonne et due forme;

Considérant que cette entente doit être signée par le maire et le directeur général;

Considérant que la demande de certificat d'autorisation est déjà déposée au MDDEFP et que le ministère doit obtenir ce document au plus tôt afin de ne pas augmenter le délai pour le traitement de celle-ci;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adoption de cette résolution pour autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente qui sera préparée à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général, M. Laurent Rheault, à signer l'entente qui doit être préparée entre la Municipalité de Lac-Etchemin et le représentant du "Camping Lac-Etchemin". Cette entente n'impliquera aucun autre engagement financier de la municipalité que ceux qui ont déjà été approuvés par le Conseil municipal dans des résolutions antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

7.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

102-05-2013
7.1

DEMANDE D'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 1 267,42 \$ À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS - CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE)"

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise que soit approprié au fonds général une somme de 1 267,42 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs (amélioration des équipements - Centre des arts et de la culture)" afin de permettre l'amélioration de l'accès internet et la réparation ainsi que l'achat de matériel audio au Centre des arts et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

103-05-2013
7.2

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 13 AU 19 MAI 2013 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2013

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine québécoise des familles*" du 13 au 19 mai 2013 ainsi que le 15 mai "*Journée internationale des familles*".

Adoptée à l'unanimité.

104-05-2013
7.3

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE BÉGIN" POUR LA SAISON ESTIVALE 2013

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" possède de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2013 et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M.

Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

Adoptée à l'unanimité.

105-05-2013
7.4

OCTROI DU CONTRAT POUR L'AMÉLIORATION ET LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'ALARME INTRUSION POUR CERTAINS LOCAUX ET ESPACES AU CHALET DU MONT-ORIGNAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme "Alarme Pro-Tech de Saint-Georges" la fourniture et l'installation d'un système d'alarme intrusion pour certains locaux et espaces au chalet du Mont-Orignal, conformément à la soumission déposée en date du 11 mars 2013 pour un montant de 3 500 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

106-05-2013
7.5

AUTORISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC POUR PERMETTRE L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU À L'ÉCO-PARC DES ETCHEMINS

Attendu que la Loi sur les travaux municipaux prévoit que toute municipalité peut ordonner des travaux de construction ou d'amélioration, par règlement ou par résolution, lorsqu'elle pourvoit à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux;

Attendu que l'Éco-Parc des Etchemins doit faire remplacer la conduite d'eau puisqu'elle sera insuffisante à fournir un débit adéquat pour les nouveaux jeux d'eau;

Attendu que le budget de l'Éco-Parc attribué à ces travaux a été sous-estimé lors de la planification en 2012 avec un montant d'un maximum de 6 000 \$ alors que ceux-ci sont en réalité évalués à un montant total de 13 184 \$ incluant les taxes;

Attendu que la municipalité dispose de ressources humaines et techniques et de la machinerie nécessaires pour réaliser les travaux, ce qui contribuerait à réduire le coût du projet d'environ 4 300 \$ pour l'Éco-Parc des Etchemins;

Attendu que ce coût sera assumé à même une partie non autrement affectée du fonds général;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la réalisation en régie interne des travaux pour l'Éco-Parc des Etchemins en fournissant la main-d'œuvre et la machinerie dont elle dispose, ce qui représente un montant d'environ 4 300 \$.

Adoptée à l'unanimité.

107-05-2013
7.6

AUTORISATION DE SIGNATURES - CONTRAT POUR BIBLIOTHÈQUES AFFILIÉES - RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe le contrat à intervenir avec le

Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches concernant le service de notre bibliothèque municipale;

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer le contrat à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MME JULIE LAPOINTE**

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'organisatrice du "Défi Moi j'cours", Julie Lapointe de Saint-Magloire, ainsi que tous ses bénévoles pour l'organisation d'une course-marche de 3 km tenue le dimanche 21 avril 2013 à Lac-Etchemin.

Ce projet d'étude qui visait, entre autres, la promotion des saines habitudes de vie, a connu un franc succès et les participants ont grandement apprécié cette initiative. Bon succès à toi Julie.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - M. JOSAPHAT PERREAULT**

Monsieur le conseiller Serge Plante présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Josaphat Perreault qui célébrait, le 22 avril dernier, son 100^e anniversaire de naissance. Le Conseil municipal désire ainsi offrir ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à ce résident lacetcheminois pour ce jour mémorable de son centenaire.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du Conseil municipal tiennent à féliciter M. Perreault pour cette remarquable reconnaissance de la vie que représente le centenaire de ce lacetcheminois.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

108-05-2013

9.

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les comptes payables pour la somme de 113 762,26 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Journal des achats en lot" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin entérine les comptes payés pour la somme de 128 701 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Liste sélective venant de l'historique des chèques et des prélèvements".

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

29 avril 2013

Remerciements de la part du Conseil d'administration du Village des Défricheurs de Saint-Prosper pour la participation financière de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2013. Par ce geste la municipalité démontre son appui au travail des bâtisseurs du village.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

109-05-2013
11.1-a) **PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF 50^E ANNIVERSAIRE DE B. DUPONT AUTO**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets au coût de 75 \$ l'unité afin de participer au tournoi de golf 50^e anniversaire de B. Dupont Auto qui aura lieu le samedi 22 juin prochain au Club de golf de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. le maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Sylvain Drouin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER